

RAPPORT ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

Commune de Rebecq

I - LE COMPTE BUDGETAIRE

1) Le service ordinaire

Le résultat budgétaire du service ordinaire s'élève à 2.519.386,90 €. Le total des recettes ordinaires (droits constatés nets) atteint 18.953.021,93 € alors que les dépenses (engagements) se montent à 16.433.635,03 €.

1.1) Composition du résultat budgétaire

Le résultat peut se décomposer comme suit :

	<i>Compte</i>	
	2025	2024
<i>Exercice propre</i>	+ 170.017,53	+ 310.146,58
<i>Boni reporté</i>	+ 3.126.106,54	+ 3.512.795,20
<i>Exercices antérieurs</i>	- 226.737,17	- 175.762,66
<i>Prélèvements</i>	- 550.000,00	- 640.000,00
<i>Global</i>	+ 2.519.386,90	+ 3.007.179,12

Le **résultat budgétaire global** (2.519.386,90 €) est en diminution de 487.792,22 € (-16,22%) par rapport à 2024.

Le **boni reporté** (3.126.106,54 €) diminue de 386.688,66 € (-11%) par rapport à 2024.

Le **résultat à l'exercice propre** s'élève à +170.017,53 €. Nous observons une détérioration de 140.129,05 € (-45,18%) par rapport à 2024. Ce résultat s'explique par la hausse des dépenses propres (+492.134,08€) atténuée par la hausse des recettes propres (+352.005,03€).

Le **résultat des exercices antérieurs** reste toujours négatif (-226.737,17 €). Il se détériore de 50.974,51 € par rapport à 2024.

Les recettes d'exercices antérieurs (61.551,6 € hors boni cumulé) ont diminué de 107.774,55 €. Les principales composantes sont :

- La taxe sur la délivrance de récipients ou d'autocollants (040/36316.2024) : 55.701,30 €.

- La récupération de charges de personnel payées indûment (13110/10602.2024) : 3.675,97 €.

Les dépenses relatives aux exercices antérieurs s'élèvent à +288.288,77 € soit une diminution de 56.800,04 € par rapport à 2024.

Les principales dépenses concernent :

- Les prestations de tiers pour la voirie et les cours d'eau (421/14006.2024) : 39.597,87 €.
- Assurances diverses (050/12408.2024) : 28.652,63 €.
- Eclairages publics – consommations (426/14002.2024) : 27.162,12 €.
- Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction (876/12406.2024) : 27.107,49 €.
- Fournitures d'électricité pour les bâtiments (104/12512.2024) : 19.928,41 €.
- Frais pour les élections (104/12348.2024) : 17.555,29 €.
- Contribution dans les charges spécifiques de fonctionnement (876/43501.2024) : 14.819,86 €.

Le **résultat sur prélèvements** (- 550.000,00 €) est constitué d'un prélèvement sur le boni ordinaire pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire.

1.2) Comparaison par rapport au compte 2024

Le résultat budgétaire global (2.519.386,90 €) diminue de 487.792,22 € (-16,22 %) par rapport à 2024.

Les recettes ordinaires globales (18.953.021,93 €) diminuent de 142.458,18 € (-0,75 %).

Les recettes à l'exercice propre augmentent de 352.005,03 € tandis que les recettes aux exercices antérieurs (y compris boni cumulés) diminuent de 494.463,21 €.

Les dépenses ordinaires globales (16.433.635,03 €) augmentent de 345.334,04 € (soit +2,15 %).

L'augmentation des dépenses concerne toutes les composantes (personnel, fonctionnement transferts et dette) à l'exercice propre (+492.134,08 €).

L'augmentation nette des dépenses ordinaires (+345.334,04 € ou +2,15%) résulte d'une hausse marquée à l'exercice propre (+492.134,08 €), compensée par la baisse des dépenses d'exercices antérieurs (-56.800,04 €) et des prélèvements (-90.000,00 €).

Le total des engagements s'élève à 16.433.635,03 € dont 15.195.346,26 € à l'exercice propre, 288.288,77 € pour les exercices antérieurs et 550.000,00 € pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire. Les imputations s'élèvent à 16.290.066,11 € impliquant des reports de crédits pour un montant de 143.568,92 €.

1.2.1) Les droits constatés nets

Le total des droits constatés nets (après déduction des non-valeurs et irrécouvrables) s'élève à 18.953.021,93 € dont 15.765.363,79 € pour l'exercice propre, 3.187.658,14 € pour les exercices

antérieurs représentant le boni comptable ordinaire de 2024 soit 3.126.106,54 € et 61.551,6 € pour les recettes des exercices antérieurs.

	Comparaison compte	
	2025	2024
<i>Recettes de prestation</i>	655.252,71	684.133,70
<i>Recettes de transferts</i>	14.833.678,40	14.416.035,68
<i>Recettes de dette</i>	276.432,68	313.189,38
<i>Recettes exercice propre</i>	15.765.363,79	15.413.358,76
<i>Boni reporté</i>	3.126.179,54	3.512.795,20
<i>Recettes ex. antérieurs</i>	61.551,60	169.326,15
<i>Recettes globales</i>	18.953.021,93	19.095.480,11

A l'exercice propre, les recettes (15.765.363,79 €) augmentent (+352.005,03 €, soit +2,28%)

Les recettes de prestation diminuent de 28.880,99 € (-4,22%).

Les recettes de transferts (14.833.678,40 €) augmentent de 417.642,72 € (+2,9%).

Le détail des composantes donne le tableau suivant :

	2025	2024
<i>Fonds des communes</i>	3.177.194,75	3.055.892,82
<i>Taxes additionnelles</i>	7.988.253,21	7.690.155,14
<i>Taxes locales</i>	1.481.390,19	1.465.045,49
<i>Subvention du personnel (APE)</i>	740.953,76	740.953,76
<i>Autres subventions et transferts</i>	1.445.886,49	1.463.988,47

L'augmentation des recettes de transferts vient principalement de l'augmentation du Fonds des communes (+121.301,93 €) et des taxes additionnelles dont le précompte immobilier (+ 158.467,22 €) et l'IPP (+ 135.467,6 €).

Les recettes de dette (276.432,68 €) diminuent de 36.756,7 € (soit -11.74%).

Les dividendes énergétiques diminuent de 31.896,84 € et les intérêts créditeurs sur les comptes courants de 6.430,49 €.

1.2.2) Les engagements de dépenses

	Comparaison compte	
	2025	2024
<i>Dépenses de Personnel</i>	6.390.808,05	6.205.947,92
<i>Fonctionnement</i>	2.879.983,84	2.646.758,92
<i>Transferts</i>	4.745.222,76	4.719.575,39
<i>Dette</i>	1.579.331,61	1.530.929,95
<i>Provisions</i>	0	0
Exercice propre	15.595.346,26	15.103.212,18

A l'exercice propre, les engagements de dépenses augmentent de 3,26% (soit +492.134,08 €) pour atteindre 15.595.346,26 €.

Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 6.390.808,05 €, soit une augmentation de 184.860,13 € ou de 2,98%.

Cette augmentation s'explique par l'impact de l'indexation des salaires en mars 2025, les évolutions de carrière, les annales, ...

	Comparaison compte	
	2025	2024
<i>Traitements personnel non subsidié</i>	2.602.054,26	2.555.625,38
<i>Traitements personnel Subsidié</i>	1.988.755,29	1.880.781,47
<i>Traitements personnel enseignement (payé par commune)</i>	535.120,20	502.861,69
<i>Traitements mandataires</i>	335.406,32	343.357,48
<i>Jetons de présence</i>	25.682,99	24.604,60
<i>Assurance-loi</i>	79.446,03	62.059,72
<i>Autres</i>	824.342,96	836.657,58

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2.879.983,84 € soit une augmentation de 233.224,92 € (+8,81%) par rapport à 2024.

Le tableau ci-dessous permet de mieux cerner l'évolution par principales natures économiques.

	2025	2024
<i>Remboursement frais et indemnités de service (121-xx)</i>	6.608,38	5.036,72
<i>Honoraires et indemnités (122-xx)</i>	94.200,57	94.540,63
<i>Correspondance (123-07)</i>	57.455,03	51.957,27
<i>Téléphonie (123-11)</i>	31.679,36	32.776,69
<i>Informatique (123-13)</i>	142.508,17	144.256,88
<i>Chauffage, électricité, eau (125-03 + 125-12 + 125-13 + 125-15)</i>	289.076,71	291.043,57
<i>Véhicules (127-xx)</i>	198.014,49	231.994,29
<i>Assurances (124-08)</i>	62.447,72	35.907,51
<i>Autres frais de fonctionnement du bâtiment</i>	358.107,61	323.548,45
<i>Autres Frais techniques (124-xx)</i>	934.837,84	868.529,08
<i>Divers</i>	705.047,96	567.167,83

	2025	2024	Différence
<i>Chauffage (XXX/12503)</i>	11.606,75	40.681,15	-29.074,4
<i>Electricité (XXX/12512)</i>	158.294,50	105.625,38	+ 52.669,12
<i>Gaz (XXX/12513)</i>	97.446,02	121.218,77	-23.772,75
<i>Eau (XXX/12515)</i>	21.729,44	23.518,27	-1.788,83

Les dépenses de transferts (4.745.222,76 €) augmentent de 25.647,37 € soit +0,54 %.

Les 3 principales dotations (CPAS, zone de police et zone de secours) représentent 83,34 % de ce groupe économique de dépenses.

	2025	2024
Intervention au CPAS	2.154.516,92	2.057.722,63
Intervention Zone de police	1.498.577,91	1.432.976,26
Intervention Zone de secours	301.540,78	337.002,64
Intervention traitement des déchets	446.500,59	514.082,53
Intervention fabriques d'église & laïcité	139.787,74	152.120,39
Autres cotisations intercommunales	55.827,95	54.097,48
Subventions associations (Voir liste)	132.757,21	129.874,88
Autres	15.713,66	41.698,58

La subvention au CPAS a augmenté de 96.794,29 €.

Les contributions dans le traitement des déchets diminuent de 67.581,94 € mais il s'agit d'une baisse partiellement imputable à la réception tardive de certaines factures.

Les subventions aux fabriques d'églises (139.787,74 €) diminuent globalement de 12.332,65 €.

Les dépenses de dette s'élèvent à 1.579.331,61 €, soit une augmentation de 48.401,66 €.

1.3) Comparaison par rapport au budget 2025

A l'exercice propre, le budget final réformé prévoyait un boni de 129.495,47 €. Le résultat de l'exercice propre est en boni au compte de 170.017,53 €.

Comparé au budget final et à l'exercice propre, le taux d'engagement des dépenses atteint 97,71 % (98,21 % par rapport au budget initial) et celui des recettes 97,98 % (98,47 % par rapport au budget initial). Il s'agit de taux extrêmement bons qui démontrent la précision de notre budget.

Cela correspond à 1.405,24 € de recettes par habitant et 1.390,08 € de dépenses.

1.3.1) Les recettes

	Comparaison compte / budget	
	Compte 2025	Budget final 2025
<i>Recettes de Prestation</i>	655.252,71	729.048,18
<i>Transferts</i>	14.833.678,40	15.068.872,09
<i>Dette</i>	276.432,68	292.751,80
<i>Exercice propre</i>	15.765.363,79	16.090.672,07

Le **taux de réalisation des recettes** (97,98 % par rapport au budget final) est plus faible qu'en 2024 (98,91 %) mais reste tout à fait performant.

Le taux de réalisation des **recettes de transferts** est de 98,44 %.

Les recettes de prestation sont inférieures aux prévisions de 73.795,47€ (taux de réalisation de 89,88 %), essentiellement concentrées au niveau des produits et récupérations divers pour la fonction « enseignement » (-73.660,35€).

1.3.2.) Les dépenses

	Comparaison compte / Budget	
	Compte 2025	Budget final 2025
<i>Dépenses de Personnel</i>	6.390.808,05	6.438.620,96
<i>Fonctionnement</i>	2.879.983,84	3.067.557,46
<i>Transferts</i>	4.745.222,76	4.855.118,07
<i>Dette</i>	1.579.331,61	1.599.880,11
<i>Exercice propre</i>	15.595.346,26	15.961.176,60

Comparé au budget final réformé et à l'exercice propre, le taux d'engagement des dépenses atteint 97,71% (98,21% par rapport au budget initial) ce qui laisse un volume de 365.830,34 € de crédits inutilisés.

Au niveau des **dépenses de personnel**, le taux atteint 99,26% soit 47.812,91 € de crédits inutilisés.

Le taux d'engagement des **dépenses de fonctionnement** grimpe à 93,89% (contre 89,42% en 2024), ce qui laisse 187.573,62 € de crédits inutilisés.

Pour la fonction 722 (enseignement primaire), l'essentiel des crédits inutilisés correspond à des recettes non perçues et donc l'impact budgétaire est nul. Il s'agit notamment des frais de voyage scolaires/excursions (-33.157,17 €). Les autres crédits non utilisés concernent principalement les fonctions suivantes :

- Fonction 104 : prestations du service médical du travail : -16.096,26 €
Prestations de tiers pour les bâtiments du patrimoine : -13.553,69 €
- Fonction 421 : la fourniture d'huile et carburant : - 13.418,82 €
- Fonction 722 : Fourniture de combustible pour le chauffage : - 15.127,48 €
Frais piscine scolaire : -11.617,10 €
- Fonction 876 : Prestations techniques de tiers – enlèvement des immondices : -10.760,88 €.

Les dépenses de transferts ont engagé 4.745.222,76 € sur 4.855.118,07 € de crédits budgétaires soit un taux de réalisation de 97,74% par rapport au budget final.

Les dépenses de dette (1.579.929,95 € de dépenses engagées) génèrent un taux de réalisation de 98,72% et laisse 19.950,16 € de crédits inutilisés.

Les écarts concernent la dette d'investissement, c'est-à-dire des emprunts non contractés ou contractés trop tardivement que pour générer des charges de dette.

A noter qu'il faut soustraire du montant total de remboursement le montant perçu auprès des autorités supérieures soit 226.823,47 €. En effet, ces écritures comptables se retrouvent tant en recettes qu'en dépenses. Ces éléments permettent de déterminer la partie communale réelle dans les charges de dette (1.353.106,48 €) soit 8,68 % du total des dépenses ordinaires.

2) Le service extraordinaire

Le service extraordinaire présente un mali budgétaire de 1.832.563,87 € avec des dépenses engagées pour 10.804.389,28 € et des recettes constatées pour 8.971.825,41 €.

Bien que les conventions aient été finalisées avec la FWB dans le cadre du projet 20230001 (démolition et reconstruction d'un bâtiment scolaire), les emprunts ne sont pas encore consolidés, et la répartition entre le Fonds Écureuil et le Fonds Garantie Bâtiments scolaires ne pourra être déterminée qu'à la clôture du projet. Dans ces conditions, il n'est pas possible de constater les deux recettes de manière précise. En concertation avec l'autorité de tutelle, il a été convenu de clôturer l'exercice 2025 en déséquilibre. Ce projet présente un mali de 1.859.679,00 € et est partiellement réduit par divers montants qui seront récupérés en 2027 (queues d'emprunt et récupération de Fonds de réserve) pour un total de 27.115,13 €.

Les rentrées de l'exercice comprennent les emprunts ouverts (1.797.059,85 €) et les promesses de subsides reçues (Subvention PGRI : 38.602,54 € ; FERI : 179.871,60 €).

Un montant de 5.420.057,50 € a été imputé et un montant de 5.384.331,78 € concernant les engagements de travaux en cours ont été reportés.

Les investissements 2025 se concentrent essentiellement sur la voirie (2.772.097,46 €), le patrimoine privé (247.779,25 €), l'assistance sociale (100.000,00 €), l'administration générale (97.518,80 €) et la jeunesse & les sports (97.206,54 €).

La liste des projets engagés est reprise dans le tableau des voies et moyens.

II LE BILAN

La masse bilantaire s'élève à 61.064.841,71 €. Elle augmente de 2.058.976,62 € (+3,49%).

1) L'actif

L'actif du bilan se répartit entre les actifs immobilisés (51.949.451,82 € ; 85,07% de la masse bilantaire), les actifs circulants (9.027.192,36 € ; 14,78 %) et les comptes de régularisation et d'attente (88.197,53 €).

1.1. Les actifs immobilisés.

Avec 51.949.451,82 €, les actifs immobilisés augmentent de 1.945.448,48 € (soit +3,89%) par rapport à 2024.

	2025	2024
<i>Immobilisations incorporelles</i>	41.123,44	60.606,20
<i>Patrimoine immobilier</i>	36.083.869,22	36.920.500,79
<i>Patrimoine mobilier</i>	959.199,11	882.209,12
<i>Immobilisations en cours</i>	6.293.117,53	2.354.505,11
<i>Subsides d'investissements accordés</i>	98.774,03	21.338,94
<i>Promesses de subsides à recevoir</i>	3.213.232,14	4.565.540,61
<i>Immobilisations financières</i>	5.260.136,35	5.199.302,57

1.1.1) **Les immobilisations incorporelles** : 41.123,44 € (-19.482,76 €)

La différence est due à l'amortissements des plans d'aménagements.

1.1.2) **Les immobilisations corporelles** : 43.336.185,86 € (+3.178.970,84 €)

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

	2025	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43.336.185,86	40.157.215,02
Patrimoine immobilier		
Terres et terrains non bâtis	1.533.486,96	1.535.632,26
Constructions et leurs terrains	15.576.770,09	15.973.911,65
Voiries, canalisations et accessoires (et leur terrains)	18.324.592,85	18.726.195,02
Ouvrages d'art et leurs terrains	365.423,11	379.313,19
Cours et plans d'eau et leurs terrains	283.596,21	305.448,67
Patrimoine mobilier		
Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière	928.509,87	851.519,88
Patrimoine artistique et mobilier divers	30.689,24	30.689,24
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours d'exécution	6.293.117,53	2.354.505,11

Le patrimoine immobilier

L'évolution du volume du patrimoine immobilier brut entre 2024 et 2025 témoigne d'une dynamique globalement favorable, malgré une baisse de sa valeur comptable totale de 836.631,57 €. Cette diminution s'explique principalement par le recul des constructions et des voiries, canalisations et accessoires, dont les valeurs diminuent respectivement de 397.141,56 € et de 401.602,17 € .

À l'inverse, le poste des immobilisations en cours d'exécution connaît une progression particulièrement marquée, passant de 2.354.505,11 € à 6.293.117,53 €. Cette hausse de près de 3,94 millions d'euros traduit l'avancement de plusieurs chantiers, dont les effets patrimoniaux ne seront pleinement intégrés qu'au moment de leur réception.

Les autres composantes du patrimoine immobilier, telles que les terres et terrains non bâtis (-2.145,30 €), les ouvrages d'art et leurs terrains (-13.890,08 €) ou encore les cours et plans d'eau et leurs terrains (-21.852,46 €), affichent des variations plus limitées, qui relèvent essentiellement des amortissements et des mouvements habituels du patrimoine.

Dans l'ensemble, cette évolution traduit une politique d'investissement toujours active, mais dont une part importante reste encore en phase de réalisation. L'augmentation des immobilisations en cours laisse présager une valorisation future du patrimoine immobilier, notamment à travers l'intégration des projets actuellement en exécution.

Le patrimoine mobilier

Le patrimoine mobilier atteint 928.509,87 € en 2025, contre 851.519,88 € en 2024, soit une augmentation de 76.989,99 € (+9,05%). Cette progression résulte de nouvelles acquisitions (car communal, mobiliers divers, matériel informatique, adoucisseur d'eau, caméras,...).

Le patrimoine artistique reste inchangé : 30.689,24 € ; ni réévaluation ni amortissement.

1.1.5) Les subsides d'investissements accordés : 98.774,03 € (+77.435,09 €)

Cette augmentation résulte de l'octroi d'un subside exceptionnel de 100.000 € au CPAS, partiellement compensé par les amortissements des subsides d'investissement accordés.

1.1.6) Les promesses de subsides reçues : 3.213.232,14 € (-1.352.308,47 €)

Cette diminution résulte des reports de soldes, des extournes de subsides ainsi que des nouvelles promesses accordées dans le cadre des programmes PGRI et FER1

1.1.7) Immobilisations financières : 5.260.136,35 (+60.833,78 €).

Elles regroupent l'ensemble des placements à plus d'un an :

- Participations dans les entreprises
- Détentions de titres à revenus fixes

L'augmentation de 60.833,78 € s'explique par la prise en charge communale, sous forme de parts participatives à la SPGE, dans le cadre des travaux d'égouttage.

1.2) Les actifs circulants :

	2025	2024
<i>Créances Court Terme</i>	3.266.114,40	3.000.042,09
<i>Comptes financiers</i>	5.761.077,96	5.933.423,54
Total	9.027.192,36	8.933.465,63

Les actifs circulants s'élèvent à 9.027.192,36 €, soit une augmentation de 93.726,73 €.

1.2.1.) les créances à 1 an au plus :

Les créances à court terme s'élèvent à 3.266.114,40 €. Elles augmentent de 266.072,31 € par rapport à 2024.

Les créances à court terme comprennent surtout des ouvertures de crédits.

1.2.2.) la trésorerie

La valeur des comptes financiers s'élève à 5.761.077,96 € au 31/12/2025 soit une diminution de 172.345,58 € par rapport à fin 2024.

1.3) Les comptes de régularisation et d'avance

Ils s'élèvent à 88.197,53 €. Il s'agit de charges salariales à reporter (salaires nets de janvier des agents statutaires) pour un montant de 87.870,04 € ainsi qu'un montant indûment versé (327,49 €) en décembre 2025 et récupéré sur le salaire de janvier 2026.

2) Le passif

Le passif du bilan s'élève à 61.064.841,71 €.

Deux modes de répartition des postes du passif du bilan permettent de comparer les fonds propres aux dettes d'une part, et les capitaux permanents aux dettes à court terme d'autre part.

Les fonds propres s'élèvent à 42.561.682,49 € (soit 69,7% du total bilantaire) tandis que les dettes se montent à 18.503.159,22 € (30,3%).

Les capitaux permanents (fonds propres + dettes à long terme) atteignent 56.462.097,91 € (92,46%) alors que les dettes à moins d'un an pèsent pour 4.146.605,55€ (6,8%).

Les comptes d'opération pour tiers s'élèvent à 27.134,21 €.

Les comptes de régularisation et d'attente s'élèvent à 429.004,04 €.

2.1) Les fonds propres :

	2025	2024
<i>Capital</i>	<i>12.807.620,84</i>	<i>12.807.620,84</i>
<i>Résultats capitalisés</i>	<i>13.978.925,29</i>	<i>13.706.189,35</i>
<i>Résultats reportés</i>	<i>422.163,63</i>	<i>272.735,94</i>
<i>Réserves</i>	<i>488.197,24</i>	<i>1.175.863,05</i>
<i>Subsides d'investissement</i>	<i>14.173.361,58</i>	<i>14.219.840,86</i>
<i>Provisions</i>	<i>691.413,91</i>	<i>691.413,91</i>
	<i>42.561.682,49</i>	<i>42.873.663,95</i>

Les fonds propres diminuent de 311.981,46 €.

Les résultats capitalisés augmentent de 272.735,94 € par l'injection du résultat de 2024.

Les résultats reportés augmentent de 149.427,69 € par l'injection du résultat 2025.

Les réserves (488.197,24 €) diminuent de 687.665,81€. Pour rappel, celui-ci a été augmenté de 550.000 €. L'alimentation du fonds a donc été inférieure à son utilisation.

Les subsides d'investissement diminuent de 46.479,28 €. Il s'agit notamment des réductions de subsides.

2.2) Les dettes à plus d'un an :

Le volume des dettes à long terme s'élève à 13.900.415,42 € (22,76 % du total bilantaire).

Il augmente de 616.641,61€ par rapport à 2024.

Le code 171/5 est en hausse suite à l'enregistrement des nouveaux emprunts et l'échéance de certains emprunts. Les emprunts à charge de l'autorité supérieure sont en baisse grâce au remboursement de la tranche de l'exercice. Ils devraient augmenter l'année prochaine suite à l'enregistrement des emprunts liés à la démolition et reconstruction d'un bâtiment scolaire à la rue de Saintes.

2.3) Les dettes à court terme :

Les dettes à moins d'un an s'élèvent à 4.146.605,55 €.

Elles augmentent de 1.403.110,97 € par rapport à 2024.

	2025	2024
<i>Dettes financières</i>	1.563.779,98	1.498.778,54
<i>Dettes commerciales</i>	2.117.772,03	868.592,28
<i>Dettes fiscales, salariales, sociales</i>	289.562,51	216.941,53
<i>Dettes diverses</i>	175.491,03	159.182,23
	4.146.605,55	2.743.494,58

Les **dettes financières** augmentent globalement de 65.001,44 €.

Elles reprennent :

- Au code 435, la tranche de la dette pour le passage du long terme au court terme (tranches de 2026) et les tranches non liquidées au 31/12/2025 mais payées en janvier 2026.
- Au 436, le montant concerne les intérêts à payer pour les emprunts au 31/12/2025. Le prélèvement a lieu janvier 2026.

Les **dettes commerciales** s'élèvent à 2.117.772,03 €. Il s'agit des factures enregistrées et non payées au 31/12/2025.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** s'élèvent à 289.562,51 €. Il s'agit notamment du solde dû à l'ONSS pour les charges patronales de sécurité sociale et de pensions.

Les **dettes diverses** s'élèvent à 175.491,03 €, il s'agit principalement de subsides octroyés à payer.

2.4) Les opérations pour comptes de tiers s'élèvent à 27.134,21 €.

2.5) Les comptes de régularisation et d'attente s'élèvent à 429.004,04 €.

Ce solde provient de la différence entre :

- *Le solde négatif du compte d'attente des avances des additionnels à l'impôt des personnes physiques (-467.752,93 €). La régularisation de 2025 interviendra en mai 2026.*
- *Les cautions perçues dans le cadre de dossiers d'urbanisme (29.760,40 €).*
- *Le compte 49500 qui présente un solde de 428.804,04 € et comprend des subsides en attente d'inscription budgétaire, les reconstitutions de trésorerie (part FGBS et Fonds Ecureuil pour le projet financé via la FWB) en attente de l'enregistrement définitif des droits constatés (187.929,42 €), les loyers des antennes Orange pour plusieurs exercices (18.800,00 €), des loyers de janvier 2026 perçus en décembre (1.766,1 €).*

III LE COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice 2025 se solde par un boni de 422.163,63 €.

	Charges (C)	Produits (P)	Résultat (P-C)
<i>Résultat courant</i>	15.732.449,18	15.783.983,98	51.534,80
<i>Résultat d'exploitation (1)</i>	17.926.665,63	17.580.691,50	-345.974,13
<i>Résultat exceptionnel (2)</i>	934.837,42	1.614.886,30	768.137,76
Résultat de l'exercice = (1) + (2)			422.163,63

Le résultat courant

Le **résultat courant** reflète bien l'activité ordinaire de la commune. Contrairement au résultat budgétaire qui mesure les engagements de dépenses, il prend en compte les imputations et ne tient pas compte de l'exercice d'origine de la recette ou de la dépense.

Le résultat courant est positif (51.534,80 €).

Les **produits courants** (15.783.983,98 €) augmentent de 307.304,68€.

Les **produits de la fiscalité** augmentent de 315.082,67 €.

Les **charges courantes** (15.732.449,18 €) augmentent de 419.976,00 €.

Certaines rubriques des charges courantes augmentent plus fortement que d'autres :

Services et biens d'exploitation : + 167.758,98

Frais de personnel : + 194.234,5.

Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se dégrade en 2025 et devient déficitaire à hauteur de 345.974,13 €, contre un boni de 85.409,70 € en 2024. Cette évolution s'explique par une hausse des charges d'exploitation de 452.592,31 €, nettement supérieure à la progression des produits d'exploitation, limitée à 21.208,48 €. Plus précisément, l'augmentation des produits est freinée par le recul des plus-values annuelles, lesquelles passent de 554.465,51 € à 283.889,39 €. Cette contraction peut être mise en relation, notamment, avec la progression plus modérée de l'indice ABEX entre 2024

et 2025 (+ 9 points), comparée à celle observée entre 2023 et 2024 (+ 16 points), ce qui a pu limiter l'effet de réévaluation des biens concernés

Le résultat exceptionnel

<i>Prélèvement sur les réserves (1)</i>	<i>1.614.886,30</i>
<i>Dotations aux réserves (2)</i>	<i>927.220,49</i>
<i>Résultat sur les réserves (3) = (1) – (2)</i>	<i>+687.665,81</i>
<i>Produits exceptionnels (4)</i>	<i>88.088,88</i>
<i>Charges exceptionnels (5)</i>	<i>7.616,93</i>
<i>Résultat exceptionnels (6) = (4) – (5)</i>	<i>+80.471,95</i>
<i>Résultat exceptionnel total (7) = (3) + (6)</i>	<i>+768.137,76</i>

Le résultat exceptionnel (boni de 768.137,76 €) est composé d'un résultat des opérations sur les réserves (+687.665,81€) et d'un résultat purement exceptionnel (+80.471,95€).

Un résultat des opérations sur les réserves positif signifie que la commune a puisé plus dans les réserves qu'elle n'a alimenté ce fonds.

Le résultat exceptionnel (+80.471,95€) résulte de produits enregistrés pour 88.088,88 € et de charges pour 7.616,93 €.

Les produits exceptionnels se composent de produits du service ordinaire et extraordinaire :

A l'ordinaire :

- Les dédommagements ;
- Les notes de crédits et ristournes.

A l'extraordinaire :

- Remboursement d'honoraires ;
- Indemnisation terrain de football.

Les charges exceptionnelles (7.616,93 €) se composent de non-valeurs. Elles ne concernent que le service ordinaire.

A noter que le montant total des imputations budgétaires enregistrées sous les codes économiques 30101 et 30102 s'élève à 7.616,93 €, correspondant au total repris dans les charges exceptionnelles de l'exercice.

IV CONCLUSIONS

Les comptes annuels 2025 présentent un résultat positif tant au niveau global, avec un boni budgétaire de 2.519.386,90, qu'au niveau de l'exercice propre, qui se clôture avec un boni de 170.017,53.

Malgré une diminution du résultat global par rapport à 2024, la situation budgétaire de la commune demeure saine et maîtrisée, avec des taux de réalisation des recettes et des dépenses qui restent particulièrement élevés et témoignent d'une bonne précision budgétaire.

Le résultat de l'exercice propre est en recul par rapport à 2024, principalement sous l'effet combiné de la hausse des dépenses propres et de l'augmentation des recettes propres, insuffisante pour compenser entièrement la progression des charges. Cette évolution s'inscrit dans un contexte toujours marqué par la pression inflationniste, l'indexation salariale, l'évolution des charges de fonctionnement et le poids croissant des transferts obligatoires, en particulier vers le CPAS et la zone de police.

Le service extraordinaire traduit quant à lui une dynamique d'investissement soutenue, notamment dans les projets de voirie, de patrimoine et d'infrastructures scolaires, avec un volume important d'immobilisations en cours qui viendra valoriser le patrimoine communal dans les exercices à venir.

La situation patrimoniale reste solide, avec des fonds propres représentant une part importante du bilan, même si l'endettement à court et à long terme appelle à une vigilance constante dans le suivi des projets en cours et à venir.

Je tiens enfin à remercier sincèrement mes collègues pour leur collaboration, leur rigueur et leur disponibilité tout au long de cet exercice, qui constitue mon premier exercice complet.

La directrice financière,



Edith ROBERT